

Annexe n° 1 : Lettre de mission



Paris, le 25 NOV. 2024

Monsieur le ministre délégué chargé des Transports
Monsieur le ministre délégué chargé de la Sécurité du quotidien

Réf : MDT/2024-11/34662

Emmanuel BARBE
Inspecteur général de
l'administration
40, avenue des Terroirs de
France
75012 Paris

Lettre de Mission : Contre les violences, protéger tous les usagers de la route

La diversification des modes de mobilité soulève un enjeu de partage de la route entre des usagers se déplaçant à des vitesses différentes, avec des véhicules de masses différentes et des niveaux de protection variables. Au-delà des politiques de développement d'infrastructures adaptées, cela pose la question de l'adéquation des comportements des usagers pour assurer le respect et la sécurité de chacun dans l'espace public. La disparition de Paul Varry, cycliste écrasé à Paris, en est une illustration tragique.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous confier une mission sur le partage de la route visant à mettre en évidence les difficultés actuelles de partage de la voirie (y compris le trottoir) et formuler des propositions pour répondre aux préoccupations de sécurité des cyclistes, des piétons et plus généralement de l'ensemble des usagers de la route. Il ne s'agit pas d'opposer entre eux les modes de déplacements, mais au contraire de réfléchir à un partage apaisé et harmonieux de la route permettant à chaque usager de circuler en sécurité.

Cette mission aura vocation, au-delà des bilans et facteurs d'accidentalité, à caractériser les comportements à risque ou les comportements violents sur la route entre usagers et les sentiments d'insécurité qu'ils procurent. Elle devra notamment démontrer la vulnérabilité spécifique des différents usagers, mettre en évidence les facteurs de risques et identifier les causes responsables des accidents. Elle devra par ailleurs distinguer les spécificités de sécurité routière en agglomération et hors agglomération. Vous pourrez notamment vous reposer sur l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) de la délégation à la sécurité routière et sur le service statistique ministériel de la sécurité intérieure pour ce travail spécifique.

Vous étudierez ensuite les différents leviers d'actions qui sont à la main de l'Etat et des collectivités pour agir dans ce domaine et formuler des propositions. Vous aborderez en particulier, avec des exemples internationaux, les leviers suivants :

- L'éducation routière tout au long de la vie : Vous pourrez faire des recommandations sur la meilleure prise en compte des usagers vulnérables et des évolutions de la réglementation en ce sens dans les formations dispensées, à tous les âges, notamment aux automobilistes (ou plus largement des conducteurs d'engins à moteur). Vous pourrez également interroger la formation des jeunes générations au partage de la route, notamment au collège ;

- **La prévention et la communication sur la règle et le partage de la route :** vous pourrez formuler des propositions sur des éventuels changements de pratiques en matière de prévention et de campagne de sensibilisation à mettre en œuvre pour renforcer le partage apaisé de la route et le bannissement des comportements violents ;
- **L'amélioration continue des aménagements cyclables et de la signalisation :** en tenant compte des démarches lancées par le plan vélo et marche 2023-2027, du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) de juillet 2023, et des autres démarches en cours, vous pourrez faire des recommandations sur les évolutions qui restent nécessaires en termes d'aménagements cyclables, de guides, d'évolution juridique, ou encore de pratique des usagers. Vous analyserez également les moyens d'une meilleure prise en compte des recommandations du Cerema par les collectivités et le strict respect des dispositions rendant obligatoires les aménagements cyclables (article 228-2 à 228-3-1 du code de l'environnement notamment) ;
- **La détection, la constatation et la réponse pour les comportements dangereux et/ou violents sur la route :** vous pourrez analyser l'évolution des infractions affectant la sécurité des usagers vulnérables (respect des bandes cyclables, des sacs vélos, distances de dépassement, respect des passages piétons, stationnement gênant ou dangereux...), le respect du code de la route par les usagers, les dispositifs de contrôles déployés par les forces de sécurité nationale et les polices municipales. Vous formulerez des propositions pour un meilleur accompagnement des victimes à porter plainte et analyserez la réponse pénale qui y est apportée. Vous examinerez par ailleurs l'impact d'un éventuel renforcement des sanctions à l'encontre des comportements violents sur la route.

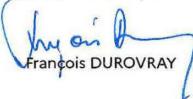
Vous veillerez à concerter et consulter le plus largement possible les acteurs concernés, à la fois les collectivités territoriales et les représentants des usagers de la route. Les administrations publiques et opérateurs concernés vous apporteront leur concours, notamment la délégation à la sécurité routière, les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales et la préfecture de police de Paris, la direction générale des infrastructures de transports et des mobilités, la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction des affaires criminelles et des grâces et le Cerema. Les constructeurs, prestataires de mobilité et professionnels de la publicité pourront également être consultés. Vous bénéficieriez, dans le cadre de vos travaux, de l'assistance de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA).

Nous souhaiterions disposer des conclusions de vos travaux dans un délai de quatre mois à compter de son lancement.

La démarche d'écoute et de dialogue sera utilement poursuivie avec la présentation des conclusions aux acteurs concernés et en particulier devant le Conseil national de la sécurité routière.



Nicolas DARAGON

*Notre conduite doit être
plus en sécurité aux
usagers de la route -*

François DUROVRAY